

MINISTÈRE DES ARMÉES  
Décret du 19 avril 2019  
portant concession de la Médaille militaire  
à l'adjudant-chef SAUVANET, Laurent  
Gendarmerie Nationale.

Remise officielle par le Général OTT, Philippe commandant en second la région de gendarmerie Auvergne Rhône Alpes et commandant la région Auvergne formation administrative, le 01.10.2019 lors d'une prise d'arme à AURILLAC.

Mémo :

**La Médaille militaire est la plus haute distinction militaire française destinée aux sous-officiers et aux soldats. La Médaille militaire est la troisième décoration française dans l'ordre de préséance, après l'ordre de la Légion d'honneur et l'ordre de la Libération.**

L'attribution et la gestion de la Médaille militaire

La Médaille militaire est concédée sur proposition du ministère des Armées et par décision du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, qui intervient également sur les questions de discipline. Ces décisions sont ensuite soumises au président de la République qui signe les décrets d'attribution.

Insigne :

